

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2025 - Budget principal et budgets annexes dressés par M. Emmanuel VULLIET, Receveur municipal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre

- **approuve les comptes de gestion (budget principal et budgets annexes) du Receveur municipal pour l'exercice 2025,**
- **dit que ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - Budget principal et budgets annexes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte d'administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Considérant que Mme Johanna DROUIN, 2^{ème} Ajointe, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mr Anthony BUYS, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Johanna DROUIN pour le vote du compte administratif.

Mme Johanna DROUIN explicite le détail des comptes administratif de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre
- approuve le compte administratif 2025**

COMMUNE				
Investissement :	-143 497,85 €			
Fonctionnement :	116 080,36 €			
Déficit de clôture :	- 27 417,49 €			
FORET			CHAUFFERIE	
Investissement :	9 141,02 €		Investissement :	-10 417,05 €
Fonctionnement :	57 438,90 €		Fonctionnement :	-52 889,57 €
Excédent de clôture :	66 579,92 €		Déficit de clôture :	-63 306,62 €
ASSAINISSEMENT			GITES	
Investissement :	-21 694,79 €		Investissement :	-10 476,12 €
Fonctionnement :	-28 063,98 €		Fonctionnement :	24 301,60 €
Déficit de clôture :	-49 758,77 €		Excédent de clôture :	13 825,48 €

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

La secrétaire de séance,

La deuxième Adjointe,

Amélie PONS

Johanna DROUIN

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal :

- * Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2025,
- * Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
- * Considérant les éléments suivants :

*** Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025)	350 140,93
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	48 987,45

*** Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025**

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	-143 497,85
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	48 987,45

Déficit d'investissement cumulé	-94 510,40
---------------------------------------	-------------------

*** Restes à réaliser au 31 décembre**

Sur dépenses d'investissement	115 992,40
Sur recettes d'investissement	68 937,02

Solde net des restes à réaliser :	-47 055,38
Excédent	

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre

Rappel du solde d'exécution cumulé	-94 510,40
Rappel du solde net des restes à réaliser	-47 055,38

Besoin de financement	-141 565,78
-----------------------------	-------------

*** Résultat de fonctionnement à affecter:**

Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	116 080,36
....	350 140,93

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Total à affecter 466 221,29

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)</i>	141 565,78
2) Affectation complémentaire en "réserves" (crédit compte 1068) : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)</i>	0,00
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé <i>(à reprendre en recette ligne 002 de l'exercice 2026)</i>	324 655,51
TOTAL AFFECTÉ :	466 221.29

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre
- approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget principal

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET GÎTES

Le Conseil Municipal :

- * Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2025,
- * Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
- * Considérant les éléments suivants :

*** Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025)	25 651,73
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	-13 825,48

*** Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025**

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	-10 476,12
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	-13 825,48

Déficit d'investissement cumulé	----- -24 301,60
---------------------------------------	----------------------------

*** Restes à réaliser au 31 décembre**

Sur dépenses d'investissement	0,00
Sur recettes d'investissement	0,00

Solde net des restes à réaliser :	----- 0,00
-----------------------------------	---------------

Déficit

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre

Rappel du solde d'exécution cumulé	-24 301,60
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement	----- -24 301,60
-----------------------------	---------------------

*** Résultat de fonctionnement à affecter:**

Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) ..	9 391,49
	25 651,73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Total à affecter 35 043,22

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement **24 301,60**
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)

2) Affectation complémentaire en "réserves" (crédit compte 1068) : **0,00**
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé **10 741,62**
(à reprendre en recette ligne 002 de l'exercice 2026)

TOTAL AFFECTÉ : **35 043,22**

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre
- approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget gîtes

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET FORET

Le Conseil Municipal :

- * Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2025,
- * Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
- * Considérant les éléments suivants :

*** Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025)	62 299,31
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	-25 155,71

*** Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025**

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	9 141,62
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	-25 155,71

Déficit d'investissement cumulé	-16 014,09

*** Restes à réaliser au 31 décembre**

Sur dépenses d'investissement	0,00
Sur recettes d'investissement	0,00

Solde net des restes à réaliser :	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre

Rappel du solde d'exécution cumulé	-16 014,09
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement	-16 014,09

*** Résultat de fonctionnement à affecter:**

Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	57 438,90
....	62 299,31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Total à affecter 119 738,21

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)</i>	16 014,09
2) Affectation complémentaire en "réserves" (crédit compte 1068) : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)</i>	0,00
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé <i>(à reprendre en recette ligne 002 de l'exercice 2026)</i>	103 724,12
TOTAL AFFECTÉ :	119 737,21

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre
- **approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget forêt**

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

- * Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2025
- * Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
- * Considérant les éléments suivants :

*** Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025)	5 404,45
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	70 601,81

*** Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025**

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	-21 694,79
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	70 601,81

Excédent d'investissement cumulé	48 907,02
--	-----------

*** Restes à réaliser au 31 décembre**

Sur dépenses d'investissement	0,00
Sur recettes d'investissement	0,00

Solde net des restes à réaliser :	0,00
-----------------------------------	------

*** Excédent de financement de la section d'investissement au 31 décembre**

Rappel du solde d'exécution cumulé	48 907,02
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00

Excédent de financement	48 907,02
-------------------------------	-----------

*** Résultat de fonctionnement à affecter:**

Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	-28 063,98
	5 404,45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Total à affecter -22 659,53

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement **0,00**
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)

2) Affectation complémentaire en "réserves" (crédit compte 1068) : **0,00**
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé **-22 659,53**
(à reprendre en dépense ligne 002 de l'exercice 2026)

TOTAL AFFECTÉ : **-22 659.53**

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre
- approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget assainissement

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET CHAUFFERIE

Le Conseil Municipal :

- * Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2025,
- * Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
- * Considérant les éléments suivants :

*** Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025)	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	-4 355,64

*** Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025**

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	-10 417,05
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	-4 355,64

Déficit d'investissement cumulé	-14 772,69
---------------------------------------	------------

*** Restes à réaliser au 31 décembre**

Sur dépenses d'investissement	0,00
Sur recettes d'investissement	0,00

Solde net des restes à réaliser :	0,00
Déficit	

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre

Rappel du solde d'exécution cumulé	-14 772,69
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement	-14 772,69
-----------------------------	------------

*** Résultat de fonctionnement à affecter:**

Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	-52 889,57
	0,00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Total à affecter -52 889,57

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)</i>	0,00
2) Affectation complémentaire en "réserves" (crédit compte 1068) : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)</i>	0,00
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé <i>(à reprendre en dépense ligne 002 de l'exercice 2026)</i>	-52 889,57
TOTAL AFFECTÉ :	-52 889,57

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre

- approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget chaufferie

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal :

- * Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2025,
- * Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
- * Considérant les éléments suivants :

*** Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025)	-932,90
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	1 216,43

*** Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025**

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	-2 106,98
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	1 216,43

Excédent d'investissement cumulé	----- -890,55
--	-------------------------

*** Restes à réaliser au 31 décembre**

Sur dépenses d'investissement	0,00
Sur recettes d'investissement	0,00

Solde net des restes à réaliser :	0,00
-----------------------------------	------

*** Excédent de financement de la section d'investissement au 31 décembre**

Rappel du solde d'exécution cumulé	
Rappel du solde net des restes à réaliser	-890,55
	0,00

Excédent de financement	----- -890,55
-------------------------------	-------------------------

*** Résultat de fonctionnement à affecter:**

Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	
.....	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025)	1 003,30
	-932,90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Total à affecter -----
70,40

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 00,00
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)

2) Affectation complémentaire en "réserves" (crédit compte 1068) : 0,00
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2026)

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé
.....
(à reprendre en recette ligne 002 de l'exercice 2026) 70,40

TOTAL AFFECTÉ : 70.40

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre
- approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget lotissement

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire :

- rappelle à ses Collègues que le Conseil municipal doit délibérer chaque année afin de fixer les taux des taxes locales,
- propose, compte tenu du projet de budget primitif pour 2026, de laisser inchangé le taux des taxes (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti).

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre

- décide de laisser inchangé en 2026 le taux d'imposition des taxes locales, à savoir :

- taxe foncière (bâti) : 39,26 %.
- taxe foncière (non bâti) : 85,86 %.
- taxe d'habitation : 13,82 %.

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire :

- présente à ses Collègues, dans le cadre du vote du budget primitif 2026, les propositions de versement de subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 1 abstention, 0 contre

- décide de verser aux budgets annexes en 2026 les subventions d'équilibre suivantes :

- Budget Gîtes : 0,00 €
- Budget Assainissement : 25 255,74 €
- Budget Chaufferie : 173 294,44 €

- décide également de verser l'avance suivante :

- Budget Lotissement : 0,00 €

- décide reverser l'excédent du budget annexe Forêt au sein du budget principal :

- Budget Forêt : 66 790,40 €

- charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

BUDGET PRIMITIF 2026 - Budget principal

Sur la proposition faite par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre

- Adopte le budget primitif 2026 du budget principal, tel que présenté et arrêté en équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de fonctionnement</u> :	1 505 701.14 €	1 505 701.14 €
<u>Section d'investissement</u> :	509 988,38 €	509 988,38 €

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

BUDGET PRIMITIF 2026- Budget Gîtes

Sur la proposition faite par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre

- Adopte le budget primitif 2026 du budget Gîtes, tel que présenté et arrêté en équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de fonctionnement</u> :	59 441,62 €	59 441,62 €
<u>Section d'investissement</u> :	39 903,74 €	39 903,74 €

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

BUDGET PRIMITIF 2026 - Budget Lotissement

Sur la proposition faite par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre

- **Adopte** le budget primitif 2026 du budget Lotissement, tel que présenté et arrêté en équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de fonctionnement</u> :	34 345,73 €	34 345,73 €
<u>Section d'investissement</u> :	34 005,39 €	34 005,39 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

BUDGET PRIMITIF 2026 - Budget Assainissement

Sur la proposition faite par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre

- **Adopte** le budget primitif 2026 du budget Assainissement, tel que présenté et arrêté en équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de fonctionnement</u> :	53 603,75 €	53 603,75 €
<u>Section d'investissement</u> :	57 611,24 €	57 611,24 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

BUDGET PRIMITIF 2026 - Budget Chauffage

Sur la proposition faite par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 1 abstention, 0 contre

- **Adopte** le budget primitif 2026 du budget Chauffage, tel que présenté et arrêté en équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de fonctionnement</u> :	330 990,84 €	330 990,84 €
<u>Section d'investissement</u> :	132 031,76 €	132 031,76 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

BUDGET PRIMITIF 2026 - Budget Forêt

Sur la proposition faite par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre

- **Adopte** le budget primitif 2026 du budget Forêt, tel que présenté et arrêté en équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de fonctionnement</u> :	179 615,40 €	179 615,40 €
<u>Section d'investissement</u> :	56 014,69 €	56 014,69 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS

L'an deux mil vingt-six le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Anthony BUYS, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : BUYS Anthony, CHABASSIER Emmanuelle, DAURY Claudine, DROUIN Johanna, DUCLOS Catherine, GUILLET Ronan, NAGY Eve, PONS Amélie, RABETEAU Raymond, ROUXEL François.

Étaient absents excusés : ALLYS Guillaume (procuration PONS Amélie), BODIN Emmanuel (procuration DROUIN Johanna), JOBIN Paul-Emmanuel (procuration à DUCLOS Catherine), NOEL Agnès (procuration DAURY Claudine), SAVALLE Elisabeth (procuration Emmanuelle CHABASSIER)

Secrétaire de séance : PONS Amélie

INDEMNITÉS DE FONCTION AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS -

Monsieur le Maire :

- expose à ses Collègues les dispositions des articles L. 2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux indemnités de fonction des maires, adjoints au maire et conseillers municipaux,

- précise que les indemnités maximales des élus des communes de 500 à 999 habitants sont les suivantes :

Indemnité du Maire : 44.3 % de l'indice brut 1027

Indemnité de chaque adjoint : 11.7 % de l'indice brut 1027

- précise que le Conseil municipal peut éventuellement décider d'attribuer une indemnité à un ou plusieurs conseillers municipaux, au plus fixée à 6 % de l'indice brut 1027, étant entendu que le total versé aux élus ne peut dépasser la somme des indemnités précitées,

- demande de façon expresse, à ne pas bénéficier de son indemnité de maire au taux maximal et demande au Conseil municipal de fixer celle-ci à un montant inférieur.

- propose d'attribuer une indemnité à tous les conseillers municipaux et de diminuer en proportion l'indemnité des autres élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

15 voix pour, 0 abstention, 0 contre

- **décide** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de deux conseillers municipaux, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants (en pourcentage de l'indice brut 1027) :

· **Indemnité du maire :** **24.33 %**

· **Indemnités des adjoints et conseillers :** **4.77 %**

- **décide** de fixer la majoration d'indemnité de fonction du Maire et des Adjoints résultant de l'application de l'article L. 2123-22 du code général des collectivités territoriales à 15 % au titre de commune chef-lieu de canton,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

- **décide** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mai 2026,
- **précise** qu'un tableau récapitulatif des indemnités de fonction attribuées figurera en annexe à la présente délibération,
- **précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- **précise** que les indemnités seront versées mensuellement.
- **précise** que ces indemnités pourront être changées si nécessaire

Fait et délibéré en Mairie, le 30 avril 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N° 01 DU 30 AVRIL 2026

Tableau récapitulatif des indemnités versées aux membres du Conseil municipal

1°) Calcul du montant maximal indemnitaire susceptible d'être alloué

Pour les communes de 500 à 999 habitants, le Code général des collectivités territoriales prévoit que les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes peuvent être au plus, respectivement, de :

Indemnité du Maire : 44.3 % de l'indice brut 1027
Indemnité de chaque adjoint : 11.7 % de l'indice brut 1027

Le conseil municipal ayant décidé de fixer la majoration d'indemnité de fonction du Maire résultant de l'application de l'article L. 2123-22 du code général des collectivités territoriales à 15 % au titre d'ancienne commune chef-lieu de canton, le montant cumulé des indemnités mensuelles brutes peut être au plus de :

Total Base brutes avec majoration 15 %

Indemnité du maire :	2 094.10 €
Indemnité des quatre adjoints : (base brute individuelle : 556.38 €)	2 225.53 €
Total cumulé :	<u>4 313.64 €</u>

2°) Indemnités attribuées aux élus suite à la délibération n° 01 DU 30 AVRIL 2026

Soit, par mois, en euros (valeurs brutes) :

M.BUYS Anthony, Maire	1 150.00 €
M.GUILLET Ronan, 1er Adjoint	225.40 €
Mme. DROUIN Johanna, 2eme Adjoint	225.40 €
M.JOBIN Paul-Emmanuel, 3eme Adjoint	225.40 €
Mme. DUCLOS Catherine, 4eme Adjoint	225.40 €
M.ROUXEL François, Conseiller municipal	196.00 €
M.ALLYS Guillaume, Conseiller municipal	196.00 €
Mme. SAVALLE Elisabeth, Conseiller municipal	196.00 €
Mme. PONS Amélie, Conseiller municipal	196.00 €
Mme. CHABASSIER Emmanuelle, Conseiller municipal	196.00 €
M.BODIN Emmanuel, Conseiller municipal	196.00 €
Mme. NAGY Eve, Conseiller municipal	196.00 €
M.RABETEAU Raymond, Conseiller municipal	196.00 €
Mme. DAURY Claudine, Conseiller municipal	196.00 €
Mme. NOËL Agnès, Conseiller municipal	196.00 €
Pour un montant total de	4 011.60 €

Fait et délibéré en Mairie, le 30 AVRIL 2026.

Le Maire,

Anthony BUYS